

VILLE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS.

Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2018

ETAIENT PRESENTS : MME V. SAUBLET SAINT-MARS, MAIRE – M. C. PAGLIA – MME L. AUMIGNON – M. C. GRADELET – MME MC. ROUSSELOT – M. JM. MILANDRE, MAIRES ADJOINTS - M. JJ. ALLARD, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE – MMES E. CHAUDRON - M. CARDOSO - MM. A. MILLEY – B. DELHORBE - MME P. SERGENT – MM. F. RAMECOURT ADAM - C. MASCARO - MMES L. BOYAVAL – V. DUBUS – B. CAMUS COLLIN, CONSEILLERS MUNICIPAUX – FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

ABSENTS EXCUSES : MME B. MULAC (PROCURATION A MME MC. ROUSSELOT) - M. C. FRANÇOIS (PROCURATION A M. C. GRADELET) – MME M. GAUGUE - M. D. VIEILHOMME - MME C. DEGRIS (PROCURATION A M. JM. MILANDRE)

MARTINE CARDOSO A ETE DESIGNEE COMME SECRETAIRE DE SEANCE ET A ACCEPTE CETTE FONCTION.

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

I – RYTHMES SCOLAIRES - DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 a offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dès la rentrée 2017/2018.

Il permet ainsi au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire notamment le retour à une semaine de 4 jours.

La ville de LA RIVIERE-DE-CORPS a souhaité se laisser le temps de la réflexion et de la concertation auprès de la communauté éducative. Directeurs d'écoles, équipes d'animation, représentants des parents d'élèves ont été associés à la réflexion au cours d'un comité de pilotage le 5 octobre 2017.

Une enquête auprès des familles a été réalisée par questionnaire (*Annexe 1*) du 13 au 29 décembre 2017 ; les résultats sont les suivants :

Annexe 2

Les Conseils d'écoles réunis le 18 janvier 2018 pour recueillir l'avis des enseignants, des parents d'élèves élus et de la municipalité ont émis l'avis suivant :

Annexe 3

Je vous propose donc :

- de vous **PRONONCER** :
 - sur le retour ou non à la semaine de 4 jours ;
 - sur l'organisation du temps scolaire et du temps périscolaire en cas de retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal,

- après avoir dressé un bilan très positif des Nouvelles Activités Périscolaires depuis leur mise en place sur la Commune de La Rivière-de-Corps ;
- considérant les résultats de l'enquête auprès des parents qui se sont prononcés à 67 % pour un retour à la semaine de 4 jours et à 64% pour un retour aux horaires antérieurs à la réforme (à savoir 9 h – 12 h et 14 h – 17 h) ;
- considérant les décisions des Conseils d'Ecoles réunis le 18 janvier 2018 qui se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours et qui souhaitent continuer d'approfondir la question des horaires au cours des prochains Conseils d'Ecoles ;
 - **SE PRONONCE** pour le retour à la semaine de 4 jours sur la base des horaires antérieurs ;

- toutefois soucieux de tenir compte de la position des Conseils d'Ecoles exposée ci-dessus, **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, un délai de réflexion supplémentaire afin de poursuivre la concertation avec la communauté éducative sur les horaires.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	20	0	0

Communications du Maire :

Article L-2122-22 du C.G.C.T. - Délégations du Maire

Nu-méro	Catégorie	Objet	Titulaire/Adresse	Observations	Montant € HT	Montant € TTC
DM 24/17	MARCHÉS PUBLICS	MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION AU SITE LACAILLE	SCEE 7 rue Maino CS 50003 51 689 REIMS	Modification et remplacement de l'article 2 de la décision du Maire n° 19/17 (modification de l'imputation comptable)	16 593.49 €	19 912.19 €
DM 25/17	MARCHÉS PUBLICS	MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE AMÉNAGEMENT DU PAVILLON DU GARDIEN EN BUREAUX AU COMPLEXE LACAILLE				
		TRANCHE FERME				
		LOT 1 : Démolition, cloisonnement, revêtements de sols, faïence	SAS DOUCET PHILIPPE 94 avenue du Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE		12 787.50 €	15 345.00 €
		LOT 2 : Menuiseries intérieures et extérieures	BEAU MASSON 31 rue de la République 10510 ORIGNY LE SEC		5 681.23 €	6 817.48 €
		LOT 3 : Plomberie, chauffage	MASSON SAS 4 rue Marc Verdier 10150 PONT SAINTE MARIE		7 800.20 €	9 360.24 €

		LOT 4 : Electricité, ventilation	SARL CRM ELEC 34 route du Lac d'Orient 10220 ROUILLY SACEY		7 898.85 €	9 478.62 €
		LOT 5 : Peinture	LAGARDE /ET MEREGNANI - Agence CHARRIER 11 chemin du Pommier de Bois – 10000 TROYES		9 298.10 € avec la variante de 250.00 € HT	11 157.72 €
		TOTAL TRANCHE FERME			43 465.88 €	52 159.06 €
		TRANCHE OPTIONNELLE				
		LOT 1 : Démolition, cloisonnement, revêtements de sols, faïence	SAS DOUCET PHILIPPE 94 avenue du Général Leclerc 10300 SAINTE SAVINE		580.00 €	696.00 €
		LOT 3 : Plomberie, chauffage	MASSON SAS 4 rue Marc Verdier 10150 PONT SAINTE MARIE		613.00 €	735.60 €
		LOT 4 : Electricité, ventilation	SARL CRM ELEC 34 route du Lac d'Orient 10220 ROUILLY SACEY		546.92 €	656.30 €
		TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE			1 739.92 €	2 087.90 €
DM 26/17	MARCHÉS PUBLICS	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE SANS RAMASSAGE NI CAPTURE	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	Pour l'année 2018 Montant annuel forfaitaire	3 416.67 €	4 100.00 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 55.

AFFICHAGE LE 25 JANVIER 2018